

La vente de ces parcelles rentre dans le cadre de l'opération :



Pour bénéficier de cette opération, il faut déposer une fiche de candidature à l'agence IMM'OPAL, 67 boulevard de Lyon, 02000 Laon.

Les fiches de candidature doivent être transmises dûment complétées et accompagnées des pièces demandées.

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà propriétaire d'un logement,
- Faire construire leur maison pour la première fois,
- Habiter la maison à construire sur la parcelle, en tant que résidence principale,
- Ne pas dépasser les plafonds de ressources prévus pour l'attribution d'un logement HLM.

S'il y a plusieurs candidats sur un lot, ils seront départagés par une commission au regard des critères suivants :

- Locataire du parc social,
- Composition de la famille,
- Ancienneté en qualité de locataire du parc social,
- Priorité aux résidents de la commune concernée par le programme.

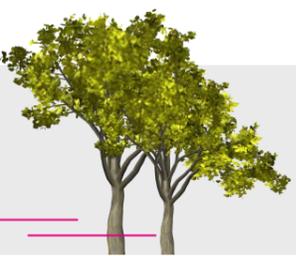


FICHE PROGRAMME

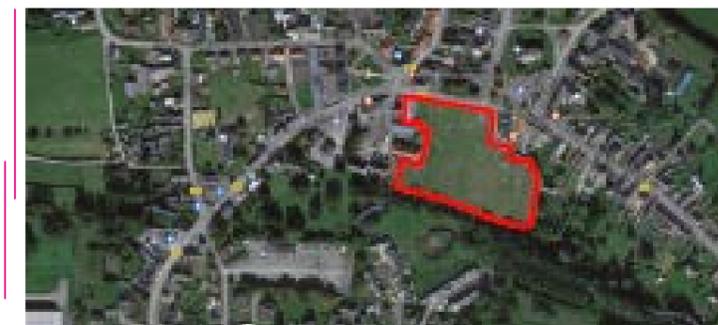
L'OPH de l'Aisne et le Conseil départemental de l'Aisne vous présentent

Lotissement rue du Nouvion à BOUE dans l'Aisne





PLAN DE MASSE BOUE



Terrain 11
Surface approx. 498 m²
Prix terrain : 10.580 €

Terrain 12
Surface approx. 493 m²
Prix terrain : 10.500 €

Terrain 13
Surface approx. 499 m²
Prix terrain : 10.620 €

Terrain 14
Surface approx. 513 m²
Prix terrain : 10.900 €

Terrain 15
Surface approx. 475 m²
Prix terrain : 10.100 €

Terrain 16
Surface approx. 554 m²
Prix terrain : 11.770 €



Arrêté d'autorisation N° PA 00210320TC001
délivré le 11 août 2020 - déposé en mairie



La surface habitable de la maison doit être comprise entre 70 m² et 120 m² et respecter le prix de 1.300 € au m².
Ce prix ratio au m² est basé sur une maison livrée clés en mains hors branchements et papiers peints peintures.
Les prix indiqués sont arrondis.

BOUE

Les prix des terrains sont minorés par les subventions des collectivités locales pour permettre d'améliorer les caractéristiques techniques de la maison (économies d'énergie, qualité environnementale,...)